

### Tarifs de scolarité / Contributions des familles

Les contributions des familles permettent de financer les dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement non prises en charge par l'Etat : entretien des bâtiments, amélioration de la sécurité, achats de matériels...

Trois catégories de contribution sont proposées :

Catégories	Coût mensuel sur 10 mois
A	73.00 €
B	88.00 €
C	100.50 €

**Le choix de la catégorie se fait en toute liberté par chaque famille.** Aucun supplément ne sera demandé en dehors de frais spécifiques individuels c'est-à-dire livres ou activités et épreuves d'examens CACES uniquement pour les CAP 2<sup>ème</sup> année. Le barème est établi sur la base du coefficient familial, selon le calcul suivant :

### FACTURATION ET REGLEMENTS

Les frais de scolarité sont à régler de préférence par prélèvements mensuels sur **10 mois** d'octobre à juillet. Une facture vous sera adressée courant octobre, ajustée si besoin en cours d'année. Un règlement en 3 échéances est également possible. Tout paiement par chèque doit être libellé à **l'ordre de l'OGEC DU LEVANT**.

Les bourses perçues par l'établissement viendront en déduction de la facture annuelle et un échéancier de paiement sera automatiquement actualisé. Pour les reliquats de Bourses, **merci de faire la demande à partir de fin janvier à [adaviou@saintlouis-lapaix.com](mailto:adaviou@saintlouis-lapaix.com)**. En cas de scolarisation d'au moins trois enfants dans le réseau de l'Enseignement Catholique, une aide de 25 % sur contribution scolaire peut être attribuée. Vous devez le signaler par écrit au service comptable en début d'année à [adaviou@saintlouis-lapaix.com](mailto:adaviou@saintlouis-lapaix.com)

#### Aides financières

Afin de permettre la scolarisation de tous les élèves, des aides financières peuvent être accordées aux familles en justifiant de leurs revenus en référence à l'avis d'imposition de l'année en cours. Pour ce faire, les familles doivent déposer une demande écrite auprès du **service comptabilité du lycée à st louis – 5 rue Pérault - 56100 Lorient** ou par mail à : [adaviou@saintlouis-lapaix.com](mailto:adaviou@saintlouis-lapaix.com)

### REGIME

#### 1. Demi-pension

A l'inscription, la famille doit opter pour un régime de restauration Externe ou Demi-pensionnaire avec possibilité de changement de régime **avant le 15 septembre** pour le 1<sup>er</sup> trimestre et à chaque début de trimestre (sous réserve d'une demande écrite par mail avant le 15 septembre, fin Décembre ou fin Mars à l'adresse mail suivante : [bvs@lapaix.org](mailto:bvs@lapaix.org)). Le service de restauration du lycée permet aux élèves de déjeuner pour un prix moyen de **6.70 € par repas** sur la base d'une fréquentation de 4 jours hebdomadaires obligatoirement et ce peu importe l'emploi du temps de l'élève.

## 2. Externe

Les élèves externes peuvent se restaurer au lycée en s'acquittant de 7.10 par repas via la plateforme **SKOLENGO** : <https://slndlp.family-administration.skolengo.net>

## 3. Repas de la maison

L'établissement autorise les élèves qui le souhaitent à apporter le repas de la maison pour le déjeuner. Une salle est prévue à cet effet. **(les repas achetés en ville ne sont pas autorisés).**

## Internat

Devant les charges engendrées par l'encadrement des élèves internes, l'inscription à l'internat se fait pour **l'année scolaire entière**. Le tarif de l'internat comprend le prix de l'hébergement et de la restauration :

- internat 4 nuits : **coût mensuel de 358,00 €** sur 10 mois.
- internat 5 nuits (avec le dimanche soir) : **coût mensuel de 394,00 €** sur 10 mois.

**L'INCIDENCE DES ABSENCES** / Absences justifiées de 5 jours consécutifs au minimum (sur certificat médical)

	Restauration	Scolarité
Déduction Journalière	Valeur du repas 6.70 euros	Sans incidence

Les régularisations apparaissent sur des factures complémentaires de la facture annuelle.

.....  
**COUPON à retourner dûment complété à l'Accueil pour le 19 Août 2026.**

### **CHOIX DE LA TARIFICATION 2026-2027**

Après avoir pris connaissance des tarifs de scolarité ci-dessus et du mode de calcul par tranche de revenu,  
Madame – Monsieur \_\_\_\_\_

Ayant Inscrit leur fils/fille \_\_\_\_\_ élève en classe de \_\_\_\_\_

Merci de cocher  
selon vos revenus

- en catégorie A ⇒ 10 échéances de **73 €**  
 en catégorie B ⇒ 10 échéances de **88 €**  
 en catégorie C ⇒ 10 échéances de **100€50**

En qualité de :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

Choisissent ou confirment

- Prélèvement automatique  
Joindre le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA si non remis au lycée  
**Uniquement pour les nouveaux élèves ou modification de RIB ou de payeur.**

- Chèque

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature :